



**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 25 JUIN 2026**

Approuvé en séance du Conseil municipal du 24 août 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-cinq juin à 17h45, le Conseil municipal de la Commune de NEUVY-SUR-BARANGEON (Cher), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des Actes en Mairie sous la présidence de Monsieur RUEGGER Raphaël, Maire.

Date de la Convocation du Conseil municipal : 18 juin 2026.

Présents : M. RUEGGER Raphaël, COGNET Sylvain, FLORANT Cédric, SCHERER Dominique, MILHIET Eric, VERON Jean-Bernard.

Mmes LENSKI Nathalie, SORNIN Jacqueline, JATA Jeanne, BOULENGIER Stéphanie, SANCHEZ Céline, Mme CAPLAN Annie, Mme SOUCHET Louise

Excusés : M. DELAIGUES François donne procuration à Mme BOULENGIER Stéphanie
M. DABERT Frédéric donne procuration à M. RUEGGER Raphaël

Absents :

Secrétaire de séance : Mme CAPLAN Annie

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 13

Votants : 15

Affichage de la convocation : 18 juin 2026

Monsieur le Maire ouvre la séance, procède à l'appel des membres et constate que le quorum est atteint.

Madame CAPLAN Annie est désignée comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Subvention au titre des amendes de police 2026 : aménagement de la Route Départementale 926 – "Route de la Chapelle – La Croix Chaptal"

Le Maire expose au Conseil municipal la répartition des recettes provenant du produit des amendes de police pour les groupements de moins de 10 000 habitants exerçant la totalité des compétences en matière de voies communales, de transports en commun et de parcs de stationnement et les communes de moins de 10 000 habitants ne faisant pas partie de ces groupements. Il propose donc de solliciter une aide auprès du Département au titre de la répartition du produit des amendes de police pour le projet suivant :

Travaux de l'aménagement de l'entrée du lotissement "La Croix Chaptal"- Route de la

Chapelle

Les travaux envisagés permettront d'assurer la sécurité de l'entrée du lotissement sur la RD

926.

Le coût prévisionnel du projet total est estimé à 24 798.08 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- décide de réaliser les travaux pour un montant prévisionnel de 24 798.08 € H.T
- s'engage à réaliser ces travaux sur l'année
- inscrit les dépenses au budget de la commune en section d'investissement
- autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental du Cher au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'opération susvisée.

Vote :

Unanimité

Subvention au titre des amendes de police 2026 : sécurisation de la Route Départementale 926 – déplacement du passage piétons "Place de la Mairie"

Le Maire expose au conseil municipal la répartition des recettes provenant du produit des amendes de police pour les groupements de moins de 10 000 habitants exerçant la totalité des compétences en matière de voies communales, de transports en commun et de parcs de stationnement et les communes de moins de 10 000 habitants ne faisant pas partie de ces groupements. Il propose donc de solliciter une aide auprès du Département au titre de la répartition du produit des amendes de police pour le projet suivant :

Travaux du passage piétons – Place de la Mairie – Route de la Chapelle

Les travaux envisagés permettront de déplacer le passage piétons actuel sur la "Place de la Mairie" pour une meilleure sécurisation de la voie et de ses habitants (reprofilage trottoir...)

Le coût prévisionnel du projet total est estimé à 15 466.55 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- décide de réaliser les travaux pour un montant prévisionnel de 15 466.55 € H.T
- s'engage à réaliser ces travaux sur l'année
- inscrit les dépenses au budget de la commune en section d'investissement
- autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental du Cher au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'opération susvisée.

Vote :

Unanimité

Conseil Départemental du Cher / contrat de territoire : mise en conformité du plan de financement du projet de réhabilitation et de modernisation de l'école

Monsieur le Maire expose le projet actualisé de modernisation et d'extension de l'école élémentaire avec cuisine et espace de restauration.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 1 508 298.00 € HT (montant sur l'échéancier du 1^{er} trimestre 2026 – SEM TERRITORIA)

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le plan de financement prévu initialement doit être revu et demande à l'assemblée délibérante d'en prendre connaissance :

Section Investissement		
	Dépenses	Recettes
Montant HT du projet	1 508 298.00 €	
DETR (tranche 1 et 2)		788 412.00 €
Plan Climat énergie 50% des dépenses isolation et ventilation PETR - Région		105 800.00 €
Conseil Départemental – Contrat de Territoire		50 000.00 €
Communauté de communes – Fonds de concours		100 000.00 €
Commune		464 086.00 €
TOTAL	1 508 298.00 €	1 508 298.00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- approuve le projet de modernisation et extension de l'école élémentaire avec cuisine et espace de restauration dont le montant prévisionnel est de 1 508 298.00 € hors taxes ;
- valide le plan de financement comme présenté ci-dessus ;
- autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions et à se charger de toutes les formalités nécessaires pour la réussite du projet ;
- adopte l'inscription de cette opération au budget primitif 2026.

Vote :

Unanimité

Informations diverses

- Monsieur le maire annonce que demain aura lieu une réunion en sous-préfecture de Vierzon sur la sécurisation de la circulation et l'aménagement du centre-bourg, en présence du Sous-Préfet, du Département (voirie), du CIT, la DREAL, le commandant de Gendarmerie, Raphaël Ruegger, Eric Milhiet, Nathalie Lenski, Sylvain Cognet et Pierre Brnet.

Cette réunion fait suite à un courrier de Monsieur le Maire au Préfet et à la ministre Madame Gatel. Cela devrait permettre de rouvrir les dossiers.

Un avaloir a été défoncé route de Vierzon, d'où les travaux et la route barrée.

- Fermeture de l'école aujourd'hui et demain suite à l'interpellation de la directrice sur les conditions d'accueil des enfants avec une haute température dans les classes. On a fait le choix de fermer l'école et d'accueillir les enfants à la salle des fêtes, le lieu le plus frais : enfants scolarisés à Neuvy et les enfants scolarisés à Nançay prennent le bus très chaud.

Les services techniques ont dans l'urgence ramené des tables ... à la salle des fêtes.

Les menus ont aussi été revus.

Raphaël Ruegger remercie Céline Sanchez qui remercie le personnel.

- Stéphanie Boulengier a vu avec Pierre Brunet pour ramener des cartons de l'EHPAD aux maitresses afin de préparer le futur déménagement de l'école
- Hier Raphaël Ruegger, Céline Sanchez, Jeanne Jata et deux enfants Timéa et Alice sont allés à Paris pour restituer le projet Ecole qui change. Nous étions la première commune à intervenir pour dire pourquoi on les a accueillis. 10 villes pilotes seront choisies sur la France. On s'est proposé pour participer avec de grandes chances d'être prise. Nous avons pu rencontrer quelques députés et d'autres villes prêtes à venir nous rencontrer.
- Louise Souchet a fait la visite avec les maîtresses et l'architecte pour voir quoi garder du mobilier dans la nouvelle école, le choix des couleurs de leurs classes et comment aménager leurs classes. Raphaël Ruegger fait le point sur l'avancée des travaux, avec 17 000 € en plus de ce qui était prévu.
- Raphaël Ruegger fait le point sur le niveau d'eau. VVF a été réquisitionné pour loger des pompiers d'Eure-et-Loir. Monsieur le Maire leur a expliqué pour pomper l'eau. On a perdu 1m sur le forage. Demande de préparer une information pour que chacun fasse attention à sa consommation d'eau. Dominique Scherer indique que la cuve de 30 000 litres est toujours vide. Raphaël Ruegger a appelé Cher Forêt Ecole pour préparer une convention sur le protocole de remplissage. Il y a besoin de renouer le dialogue avec Cher Forêt Ecole.

- Le Maire informe de la rencontre de la SCI La Grande Garenne avec VVF, le Sous-Préfet, le Département, la CCVSB et la commune.

Afin d'étudier certains points, le Conseil municipal se poursuit en réunion d'élus à portée générale (sans délibération).

La séance est levée à 18h30.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits, et ont signé au Registre, les membres présents.

Le Maire,

Raphaël RUEGGER.

La secrétaire de séance,

Annie CAPLAN.